Version : 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

1. OBJET, BUT ET DOMAINE D'APPLICATION

Ce règlement a pour but de préciser les procédures de repoussage et de départ autonome des aéronefs pour chaque poste de stationnement de l'aire principale de stationnement.

1.1. Repoussage

Le personnel au sol, chargé de transmettre à un pilote les signaux de mise en route ou d'augmentation de puissance des moteurs, de mise en service ou de départ (autonome ou repoussage), doit s'assurer au préalable :

- que les consignes de sécurité édictées par l'exploitant de l'aéronef sont respectées ;
- que la zone intéressée par ces manœuvres, particulièrement dans le cas de la route de desserte située à l'arrière des aéronefs, est dégagée d'obstacles et qu'aucun accident n'est à craindre du fait de la présence de personnels, de véhicules, d'engins, de matériels ou d'objets susceptibles d'être heurtés par l'aéronef ou d'être soumis à des poussées dangereuses dues au souffle ou à l'aspiration des hélices ou des turbines.

Si ces conditions ne sont pas satisfaites, le personnel responsable est tenu de prescrire l'arrêt immédiat de l'aéronef.

En cas de problèmes techniques lors de ces manœuvres, le personnel avisera immédiatement la tour de contrôle.

Sur les aires de stationnement, les feux anticollisions de l'aéronef doivent être allumés juste avant la mise en route des moteurs et restés allumés pendant toute la durée de leur fonctionnement.

Afin d'avertir les usagers du déplacement imminent de l'aéronef, le conducteur du véhicule de repoussage mettra son gyrophare en fonctionnement juste avant la manœuvre.

Les feux de signalisation de tout aéronef, en mouvement par ses propres moyens ou non, doivent être allumés. Si l'aéronef est remorqué, le conducteur du tracteur doit allumer ses feux de croisement.

Aucune manœuvre du tracteur ne pourra être effectuée de jour comme de nuit sans qu'un convoyeur qualifié ait pris place aux commandes de l'engin.

Le déplacement des aéronefs tractés ou non tractés sur l'aire de mouvement, est subordonné à une autorisation de la tour de contrôle. Une liaison par radio doit être maintenue avec la tour de contrôle pendant toute la durée du déplacement.

Le personnel prendra les précautions élémentaires de sécurité que nécessite les conditions et circonstances des opérations, mais signalera également toute situation dangereuse pouvant avoir un impact sur la sécurité en général (aerosafety@euroairport.com).

Version: 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

1.2. Départ autonome

Les demandes de départ en autonome des pilotes sont transmises par la TWR au service Tarmac pour autorisation. Après accord, la TWR autorise le roulage de l'aéronef en précisant au pilote qu'il doit attendre l'assistance du marshall pour assurer la sécurité lors du départ en autonome.

2. PRIORITE DES REPOUSSAGES

Les règles de consignes des repoussages sont définies en fonction des postes de stationnement, des codes avions et des saisons.

Lors de demandes simultanées de repoussage, les règles de priorité sont les suivantes :

2.1. Exploitation normale

Darse Nord

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement 29 à 48 :

1^{er} avion: repoussage couloir Nord (sauf postes 47/48)

2^{ème} avion : repoussage vers poste 39 (sauf postes 39)

3ème avion: repoussage au centre

4^{ème} avion : repoussage sur taxiway Alpha (sauf postes 40/41/42/47/48)

Aéronef de code D (envergure sup. à 38.05m) : repoussage sur taxiway Bravo

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement 43 à 46 :

1^{er} avion: repoussage sur taxiway Alpha

Aéronef de code D (poste 43A) : repoussage sur taxiway Bravo

Darse Sud

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement F5 à 12A :

1^{er} avion: repoussage sur F5 (sauf poste F5)
 2^{ème} avion: repoussage sur F6 (sauf poste F6)

3^{ème} avion: repoussage sur F7 (sauf poste F7)

4^{ème} avion: repoussage au centre

5^{ème} avion: repoussage sur taxiway Alpha

Aéronef de codes D/E/F : repoussage sur taxiway Bravo

Version: 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

Autres

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement 14A à 28A :

1er avion : repoussage sur taxiway Alpha (sauf postes 14A et 28A)

Aéronef de codes D/E : repoussage sur taxiway Bravo

Règles de consignes des repoussages du poste de stationnement 14A :

1er avion : repoussage sur taxiway Alpha face au Sud2ème avion : repoussage sur taxiway Alpha face au Nord

3ème avion: repoussage sur F5

Règles de consignes des repoussages du poste de stationnement 28A :

1er avion : repoussage sur taxiway Alpha face au Nord2ème avion : repoussage sur taxiway Alpha face au Sud

Tarmac Fret Express

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement F1 à F3 :

1^{er} avion : repoussage sur taxiway Victor2ème avion : repoussage sur taxiway Bravo

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement F4 / F4A / F5A :

1er avion: repoussage sur taxiway Alpha

Aéronef de code D : repoussage sur taxiway Bravo

Règles de consignes des repoussages du poste de stationnement F11 :

Code D

1^{er} avion: repoussage sur taxiway Bravo

Cargo Terminal

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement F21 / F22 :

1^{er} avion: repoussage standard (Lima pour F22)

2ème avion: repoussage sur Lima

2.2. Exploitation hivernale (repoussage et dégivrage des aéronefs)

Version: 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

L'opération de pré-dégivrage d'un avion s'opère sur son poste de stationnement.

Darse Nord

Règle de consignes des repoussages des postes de stationnement 29 à 48 :

1^{er} avion: repoussage couloir Nord (sauf postes 47/48)

2^{ème} avion : repoussage vers poste 39 (sauf poste 39)
3^{ème} avion : dégivrage sur son poste de stationnement

Aéronef de code D :

1er avion : repoussage couloir Nord (jusqu'à une envergure de 38.05m)

2ème avion : dégivrage sur son poste de stationnement

Règles de consignes des repoussages **des postes de stationnement 43 à 46** : le dégivrage s'opère sur son poste de stationnement.

Aéronef de code D (poste 43A) : dégivrage sur son poste de stationnement

Darse Sud

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement F5 à 14A code C:

1^{er} avion: repoussage sur F5 (sauf poste F5)

2ème avion : repoussage sur F6 (sauf poste F6 et 14A)
3ème avion : repoussage sur F7 (sauf poste F7 et 14A)
4ème avion : dégivrage sur son poste de stationnement

Règles de consignes des repoussages des postes de stationnement F5 / F6 / F7 : le

dégivrage s'opère sur son poste de stationnement

Aéronef de codes D/E/F : dégivrage sur son poste de stationnement

Autres

Règles de consignes des repoussages des **postes de stationnement 16A à 28A** : le dégivrage s'opère sur son poste de stationnement.

Tarmac Fret Express

Version: 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

Règles de consignes des repoussages des **postes de stationnement F1 à F5A** : le dégivrage s'opère sur son poste de stationnement.

Cargo Terminal

Règles de consignes des repoussages des **postes de stationnement F21 / F22** : le dégivrage s'opère sur son poste de stationnement.

NB: Repoussages en LVP

Les Consignes de repoussage en cas de RVR <550m sont précisées pour chaque poste dans les consignes de repoussages en annexe.

3. LISTE DE DIFFUSION ET RESPONSABILITE

Ce règlement est diffusé via le site WEB www.euroairport.com (lien : http://www.euroairport.com/fr/professionnels/repoussage.html) à la DGAC, aux Compagnies d'Assistances, aux Compagnies Aériennes ayant fait la demande, aux organismes participants au service de l'aéronef ainsi qu'aux services concernés de l'EAP par la Direction de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse - Département Aérogare / Exploitation Avions.

Les Agents d'Assistances sont responsables de la diffusion et de la formation de leur personnel ainsi que de son application auprès de leurs sous-traitants.

Version : 20 Date : 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

4. DOCUMENTS AFFILIES

Consignes d'utilisation de repoussage	Document applicable	Date d'effet		
Plan de marquage Tarmac	AP-TRA/SIA/TRA-001 v12	12/12/2022		
Plan des repoussages des postes				
Poste F1	I-TRA/ACF/PUSH-001 v10	01/11/2023		
Poste F2	I-TRA/ACF/PUSH-002 v10	01/11/2023		
Poste F3	I-TRA/ACF/PUSH-003 v10	01/11/2023		
Poste F4 - codes D/ C	I-TRA/ACF/PUSH-004 v9	01/11/2023		
Poste F4A	I-TRA/ACF/PUSH-096 v6	01/11/2023		
Poste F5	I-TRA/ACF/PUSH-097 v8	01/11/2023		
Poste F5A	I-TRA/ACF/PUSH-097 v6	01/11/2023		
Poste F6	I-TRA/ACF/PUSH-005 v9	01/11/2023		
Poste F7	I-TRA/ACF/PUSH-006 v8	01/11/2023		
Poste F8 – codes F/C	I-TRA/ACF/PUSH-071 v11	01/11/2023		
Poste F9 – code E	I-TRA/ACF/PUSH-072 v11	01/11/2023		
Poste F10	I-TRA/ACF/PUSH-032 v9	01/11/2023		
Poste F11 – code D	I-TRA/ACF/PUSH-033 v11	01/11/2023		
Poste F21 - code F	I-TRA/ACF/PUSH-087 ∨7	01/11/2023		
Poste F22 - code F	I-TRA/ACF/PUSH-088 v7	01/11/2023		
Poste 1	I-TRA/ACF/PUSH-035 v10	01/11/2023		
Poste 2	I-TRA/ACF/PUSH-036 v10	01/11/2023		
Poste 3	I-TRA/ACF/PUSH-037 v12	01/11/2023		
Poste 4	I-TRA/ACF/PUSH-038 v12	01/11/2023		
Poste 5 - codes E / D / C	I-TRA/ACF/PUSH-076 v12	01/11/2023		

Version: 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

Poste 6A	I-TRA/ACF/PUSH-083 v10	01/11/2023
Poste 9A	I-TRA/ACF/PUSH-044 v12	01/11/2023
Poste 11A	I-TRA/ACF/PUSH-047 v12	01/11/2023
Poste 12A	I-TRA/ACF/PUSH-049 v12	01/11/2023
Poste 14A	I-TRA/ACF/PUSH-008 v10	01/11/2023
Poste 16A	I-TRA/ACF/PUSH-011 v7	01/11/2023
Poste 17	I-TRA/ACF/PUSH-012 v7	01/11/2023
Poste 18 - codes E / D	I-TRA/ACF/PUSH-077 v6	01/11/2023
Poste 20	I-TRA/ACF/PUSH-013 v7	01/11/2023
Poste 22	I-TRA/ACF/PUSH-014 v7	01/11/2023
Poste 24	I-TRA/ACF/PUSH-015 v8	01/11/2023
Poste 26	I-TRA/ACF/PUSH-016 v7	01/11/2023
Poste 26A	I-TRA/ACF/PUSH-017 v7	01/11/2023
Poste 28A	I-TRA/ACF/PUSH-020 v9	01/11/2023
Poste 29	I-TRA/ACF/PUSH-050 v10	01/11/2023
Poste 29A	I-TRA/ACF/PUSH-051 v11	01/11/2023
Poste 30A	I-TRA/ACF/PUSH-053 v11	01/11/2023
Poste 32A	I-TRA/ACF/PUSH-056 v11	01/11/2023
Poste 34	I-TRA/ACF/PUSH-058 v10	01/11/2023
Poste 35	I-TRA/ACF/PUSH-059 v10	01/11/2023
Poste 36 – codes D / C	I-TRA/ACF/PUSH-060 v10	01/11/2023
Poste 37 – codes D / C	I-TRA/ACF/PUSH-061 v10	01/11/2023
Poste 37A	I-TRA/ACF/PUSH-089 v7	01/11/2023

Version: 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

I-TRA/ACF/PUSH-062 v9	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-090 v7	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-063 v9	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-91 v7	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-064 v10	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-065 v10	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-066 v10	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-067 v8	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-101 v6	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-021 v8	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-022 v9	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-023 v10	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-102 v6	01/11/2023
I-TRA/ACF/PUSH-103 v7	01/11/2023
	I-TRA/ACF/PUSH-090 v7 I-TRA/ACF/PUSH-063 v9 I-TRA/ACF/PUSH-91 v7 I-TRA/ACF/PUSH-064 v10 I-TRA/ACF/PUSH-065 v10 I-TRA/ACF/PUSH-066 v10 I-TRA/ACF/PUSH-067 v8 I-TRA/ACF/PUSH-101 v6 I-TRA/ACF/PUSH-021 v8 I-TRA/ACF/PUSH-022 v9 I-TRA/ACF/PUSH-023 v10 I-TRA/ACF/PUSH-023 v10

ER-TRA/ACF/PUSH-001 Version : 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

5. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Nature et/ou raison de la modification
1	01/10/2003	Cette version annule et remplace toutes les diffusions antérieures de procédures de repoussage
2	26/05/2008	Recodification du document en ER-TRA/ACF/PUSH-001 au lieu de ER-TRA/ACF-002 Mise à jour Logo Ajout § 2 : Liste de diffusion et responsabilité Mise à jour complète de la liste documents affiliés
3	04/08/2010	Mise à jour du Plan de marquage Tarmac et poste 45/46/47 et 48 Ajout du § "Le personnel prendra les précautions sur la sécurité en général."
4	15/11/2011	Suppression des postes F81 (I-TRA/ACF/PUSH-026) et F91 (I-TRA/ACF/PUSH-029) Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001) Mise à jour du poste F82
5	10/07/2012	Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001)
6	25/04/2013	Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001) et des postes : F11-1-2-3-4-5-6-7-8-9-9A-10-11-11A-12-12A Création du poste 6A Suppression du poste F93 §2 Ajout du site Web : " Ce règlement est diffusé via le site WEB www.euroairport.com (lien : http://www.euroairport.com/fr/professionnels/repoussage.html)"
7	19/09/2013	Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001) Mise à jour des postes F8 – F9 Création du poste F6A, catégorie C et catégorie D Création du poste 23, catégorie C
8	05/02/2014	Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001) Màj des plans de repoussage Tarmac Nord, postes 29 à 46 Suppression des postes 47 et 48 Ajout paragraphe "Priorité des repoussages"
9	21/10/2014	Modification § 2 Priorité des repoussages : remplacement " repoussage sur poste 39 (sauf postes 37/38) par "repoussage vers poste 39 (sauf postes 38/41/42 et aéronef de catégorie D) ". Suppression des postes : 1A-3A-8-9-10-11-12-15-27-29-30-31-32-33- F82-F83-F92 Màj des postes 29A-30A-32A-34-35-36-37-40-41-42 Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001)

ER-TRA/ACF/PUSH-001 Version: 20

Date: 10/01/2025

Manuel de Management EuroAirport Règlement



Manuel de consignes de repoussage des aéronefs

4.0	00/04/004=	T (AD TD 4 (OLA TD 4 OCA)
10	22/01/2015	Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001) Ajout §2 – 1.2 : « L'opération de pré-dégivrage stationnement » Création des postes 37A-38A-39A-F21 et F22
11	04/03/2015	Màj poste 24
		Ajout § 1.2 « Règle de consigne de repoussage des postes de stationnement F1 à F8, 14 à 28poste de stationnement »
		Màj postes F8 – F9
12	15/12/15	Suppression des postes : F4 Cat D / F6 Cat D / F6A Cat C / F6A Cat D / F10 Cat D / F12 / 6 / 7
		Mise à jour des postes : F6 Cat C / F7 / F8 / F9 / F10 Cat C / F11 / 1 / 2 / 3 / 4 / 5 Cat C / 5 Cat D-E / 6A / 9A / 11A / 12A / 14A / 28A Création des postes : F5 Cat C / F5 Cat D / F9A Cat D-E-F / 39 Cat D Màj du plan de marquage Tarmac (AP-TRA/SIA/TRA-001) Mise à jour § 1, ajout point 1.2 Départ autonome Mise à jour § 2 « Priorité des repoussages »
13	01/02/2017	Suppression des postes : 14 / 16 et 28
		Suppression du poste 35 code D
		Remise en exploitation du poste 29
		Mise à jour de tous les postes de stationnements selon nouveau plan Aire de Trafic
		Mise à jour du plan de marquage Tarmac
		Mise à jour des règles de consignes de repoussage, exploitation
		normale et hivernale
		Remplacement du terme « Catégorie » par « Code » selon norme OACI
		Ajout §4 « Documents affiliés » : I-TRA/ACF-003 « Description et
		utilisation des aires de stationnement » annexe 1 et mise à jour
14	09/11/2017	complète de la liste. Mise à jour des règles de consignes de repoussage, exploitation
14	03/11/2017	normale et hivernale par rapport au nouveau Tarmac Fret Express : suppression des consignes de repoussage sur le poste F5 pour la
		darse Sud et mise à jour des postes F1 à F5A. - Modification des postes : F1, F2, F3, F5
		- Suppression du poste F1A
		- Création des postes : F4A, F5A, F11A
		- Remise en exploitation du poste F4 code D
		Mise à jour du plan de marquage Tarmac Mise à jour descriptif et utilisation des aires de stationnement
15	28/06/2021	Mise à jour des règles de consignes de repoussage
		Mise à jour du tableau de repoussage par postes avions
16	02/01/2022	Mise à jour du tableau de repoussage par postes avions
47	40/40/0000	Ajout du NB repoussage en LVP
17	12/12/2022	Mise à jour des règles de consignes de repoussage Mise à jour du tableau de repoussage par postes avions
		suite au projet de Reconfiguration de la Darse Sud
18	20/12/2022	Mise à jour du tableau des postes avions suite à l'actualisation des
		consignes RVR<350m
19	01/11/2023	Mise à jour du tableau des postes avions suite à l'actualisation des consignes RVR<550m
20	10/01/2025	Suppression du poste n°23